

## VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE À  
MONSIEUR NICOLAS SEVILLIA,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES  
SERVICES.

### ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2122-19 relatif à la délégation de signature,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 portant délégations de signature à Monsieur Nicolas SEVILLIA, Directeur Général Adjoint des Services,

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant délégations de signature à Madame Maïté VANMARQUE, Directeur Général des Services,

Considérant que Monsieur Nicolas SEVILLIA est Directeur Général Adjoint des Services de la commune,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains documents soit assurée par un Directeur Général Adjoint des Services de la commune, sous contrôle de sa hiérarchie,

### ARRÊTE :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maïté VANMARQUE, Directeur Général des Services, Monsieur Nicolas SEVILLIA, Directeur Général Adjoint des Services, reçoit délégation pour signer les actes de gestion courante tels que les correspondances et courriers administratifs de transmission de documents ou d'information relevant de la communication interne.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié à l'intéressé,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le

16 JAN. 2023

Le Maire,

  
Pierre-Christophe BAGUET

BOULOGNE BILLANCOURT - VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 22285

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/01/2023

Objet : Délégations de signature à Monsieur Nicolas SEVILLIA, Directeur Général Adjoint des Services.

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 16/01/2023 Agent de transmission : Sébastien CREMEL

Acte : Délégations de signature à M.Nicolas SEVILLIA- directeur général adjoint des services.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

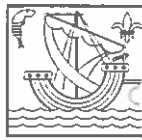
## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20230116-22285-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/01/2023



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

LE MAIRE

Le **16 JAN. 2023**

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, votre arrêté du **16 JAN. 2023**, portant délégations de signature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Christophe BAGUET

Monsieur Nicolas SEVILLIA  
Directeur Général Adjoint des Services  
En Mairie